

**Bureau du 11 avril 2005**

**Décision n° B-2005-3134**

objet : **Prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 - Autorisation de signer un marché négocié avec mise en concurrence**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 31 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2296 en date du 7 juin 2004, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 1 : subdivision centre-ouest (NET 1).

Compte tenu des offres de prix proposées supérieures à l'estimation du service de la propreté, cette procédure d'appel d'offres a été déclarée infructueuse. Il a donc été décidé de lancer une procédure de marché négocié sans publicité mais avec mise en concurrence, en application des articles 26, 34, 35-I et 66 du code des marchés publics.

Conformément aux articles 53 et 66 du code des marchés publics, sur proposition de la personne responsable du marché, la commission permanente d'appel d'offres, par décision en date du 8 avril 2005, a classé première l'offre de l'entreprise Parcs et sports pour le marché relatif aux prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 1 : subdivision centre-ouest (NET 1), marché ordinaire, d'une durée ferme de trois ans et d'un montant annuel de 44 795,58 € HT, soit 53 575,51 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le président à signer le marché ordinaire pour les prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 1 : subdivision centre-ouest ( NET 1) et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Parcs et sports pour un montant annuel de 44 795,58 € HT, soit 53 575,51 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,